

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU**

de la séance du 07 février 2020

*** ORDRE DU JOUR :**

1. **Approbation du compte rendu du 15 novembre 2019**
2. **Désignation d'un secrétaire de séance**
3. **Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation d'attribution du conseil municipal**
4. **Compte rendu des arrêtés pris par le Maire**
5. **Finances:**
 - **Comptes de gestion 2019– commune et assainissement**
 - **Comptes administratifs 2019 – commune et assainissement**
 - **Affectation des résultats 2019 - commune et assainissement**
 - **Attribution d'indemnités au receveur**
 - **Renouvellement convention centre aéré Lectoure (ALSH)**
 - **Association « Lous Poulissous » - demande de subvention**
 - **Location du logement du presbytère**
 - **Panneau d'information**
6. **Urbanisme : PLU**
7. **Travaux :**
 - **Salle des fêtes**
 - **Logement social**
8. **Voirie :**
 - **diagnostic 2020**
 - **Signalisation**
9. **Adressage**
10. **Fourrière animale**

Date de convocation : 31/01/2020

Etaient présents : Jean-Pierre CANDELON, Eric COTAYNA, Sylvie BORDON, Alain VACQUE, Gilles LACLAVERE, Jean-Pierre BARRIEU, Daniel BOUNET, Francis DULIN, Nicole MARTY-SENTIS, Barbara PUJOS.

Absent excusé : Guy VERDIER

Ouverture de la séance : 20 heures 30

1- Compte rendu du 15 novembre 2019

Le compte rendu de la séance du 15 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2- Désignation d'un secrétaire de séance

M. Francis DULIN a été nommé secrétaire de séance

3- CR décisions prises par le Maire depuis le 15 novembre 2019

- Décision N° 2020-293 : rétrocession d'une concession funéraire

4- Compte rendu des arrêtés pris par le Maire

Le Maire fait un compte rendu des arrêtés pris depuis le 16 novembre 2019

En l'absence de M. Guy VERDIER, M. Alain VACQUÉ, 1^{er} adjoint, préside la séance

5- FINANCES

- **Commune -compte de gestion 2019** (Délib 2020-394)

L'adjoint au Maire expose aux membres du conseil municipal que les comptes de gestion sont établis par M. Stéphane Bessin et Mme Karine Rey, receveur.

Le Maire les vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Les comptes de gestion sont ensuite soumis au vote en même temps que les comptes administratifs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2019

- **Commune-Compte administratif 2019** (délib 2020-395)

Le conseil municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu .	72 150,00
	Réalisé :	35 036,63
	Reste à réaliser :	36 090,00
Recettes	Prévu .	72 150,00
	Réalisé :	21 002,46
	Reste à réaliser ..	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	321 963,00
	Réalisé :	251 516,44
	Reste à réaliser .	0,00
Recettes	Prévu :	321 963,00
	Réalisé :	332 728,67
	Reste à réaliser ..	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-14 034,17
Fonctionnement :	81 212,23
Résultat global •	67 178,06

- **Commune-Affectation des résultats 2019** (délib 2020-396)

Le conseil municipal

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 47 227,94

- un excédent reporté de :	33 984,29
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	81 212,23
- un déficit d'investissement de :	14 034,17
- un déficit des restes à réaliser de :	36 090,00
Soit un besoin de financement de :	50 124,17
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	81 212,23
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	50 124,17
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	31 088,06
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	DÉFICIT 14 034,17

- **Assainissement -compte de gestion 2019** (Délib 2020-397)

L'adjoint au Maire expose aux membres du conseil municipal que les comptes de gestion sont établis par M. Stéphane Bessin et Mme Karine Rey, receveur.

Le Maire les vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Les comptes de gestion sont ensuite soumis au vote en même temps que les comptes administratifs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2019 pour l'assainissement.

- **Assainissement-Compte administratif 2019** (délib 2020-398)

Le conseil municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu .	61 736,00
	Réalisé :	78,88
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu .	61 736,00
	Réalisé :	61 736,41
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	33 581,00
	Réalisé :	8 528,98
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	préVU .	33 581,00
	Réalisé :	31 811,07
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	61 657,53
Fonctionnement :	23 282,09
Résultat global :	84 939,62

- **Assainissement-Affectation des résultats 2019** (délib 2020-399)

Le conseil municipal

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	1 519,46
- un excédent reporté de :	21 762,63
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	23 282,09
- un excédent d'investissement de :	61 657,53
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de .	61 657,53

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 - assainissement comme suit .

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	23 282,09
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	23 282,09
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	61 657,53

- **Attribution d'indemnités au receveur** (délib 2020-400)

Le conseil municipal

VU l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

à l'unanimité, DECIDE

De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme Karine REY, Receveur municipal.

De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires

- **Accueil de loisirs sans hébergement -ALSH convention avec la commune de Lectoure** (délib 2020-401)

En 2019, la commune a signé une convention de partenariat avec la Mairie de Lectoure concernant l'accueil des enfants à l'ALSH Municipal. Il avait été fait le choix de la tarification au forfait annuel pour 2.5 places soit 263 journées/an.

Pour 2020, la commune a la possibilité d'acheter :

- soit une demi-place correspondant à 53 jours, pour un coût de 583€ TTC,
- soit une place correspondant à 105 jours, pour un montant de 1 166€ TTC
- soit d'acheter plusieurs places

Les jours venant en plus de ceux qui sont inclus dans le forfait « place » seront facturés aux tarifs de 15€ la journée, 12€ la demi-journée avec repas et 9€ la demi-journée sans repas.

Si le nombre de journées effectuées par les enfants de la commune est inférieur à celui de la demi-place, la commune peut choisir une tarification à la journée ou demi-journée. Une régularisation interviendra en fin d'année.

En 2019, 13 enfants ont fréquenté le Centre Aéré ce qui représente 210 journées.

Au vu de la fréquentation 2019, la tarification au forfait annuel pour 2 places paraît la mieux adaptée pour l'année 2020.

Le conseil municipal, après avoir examiné les probabilités pour 2020, DECIDE, à l'unanimité :

- de signer la convention de partenariat avec la commune de Lectoure qui prend effet au 1er janvier 2020.
- de réserver 2 places pour un coût annuel de 2 332 €.
- d'inscrire au budget de la commune la participation financière à verser à la commune de Lectoure.
- d'autoriser Monsieur l'adjoint au Maire à signer tous documents nécessaires, en particulier la convention de partenariat avec la commune de Lectoure.

- **Association « Lous Poulissous » - demande de subvention**

Refus motivé par la présence d'assistantes maternelles non saturées sur la commune

- **Location du logement du presbytère** (délib 2020-402)

Suite au départ des anciens locataires le logement du presbytère peut être proposé à la location à compter du 1er mars 2020.

Il convient de fixer le montant du loyer et de se prononcer sur l'attribution à Mme Bernadette PHILIPPON et M. Bruno LACOSTE, qui en ont fait la demande.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- De fixer le prix du loyer du logement du presbytère à 700€ mensuel.
- Que pour garantir l'exécution de ses obligations le locataire versera la somme de 700€ représentant un mois de loyer en principal.
- Qu'en plus du loyer, le locataire acquittera chaque mois un acompte provisionnel sur les charges, à savoir : 20€ faisant l'objet d'une régularisation annuelle en fonction des charges réelles.
- D'accepter l'attribution de ce logement aux candidats retenus : Mme Bernadette PHILIPPON et M. Bruno LACOSTE à compter du 1er mars 2020
- D'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du bail.

- **Panneau d'information**

Le CM accepte de procéder au règlement de la facture pour un montant de 500.00€ - sur le compte investissement 2184.

6 – Urbanisme

- **PLU**

Les dossiers de restitution du diagnostic agricole et de l'état initial de l'environnement ont été diffusés aux conseillers.

Observation des membres de la commission : vigilance sur les bases établies car socle futur

Unanimité pour reconnaître le travail sérieux fourni par le bureau d'étude.

Pour information : le Conseil Départemental ne participera pas financièrement à l'élaboration du PLU.

7- Travaux

- **Salle des fêtes**

Relancer les artisans pour les menuiseries et la peinture

- **Logement Savoletti** (PLA TS) : Pas assez d'économie d'énergie pour être subventionnable.

Faire une demande d'isolation à 1 euro par le locataire après travaux de réfection de la toiture.

8- Voirie

- **Diagnostic 2020**

Le chiffrage de la totalité s'élève à environ 53 000 euros. Le prochain conseil devra choisir tout ou partie. (En particulier décider pour la barrière de Pis : faut-il continuer à mettre 2500€ de bicouche pour préserver environ 10 ans les 8000€ investis en calcaire il y a 2 ans, qui sans cela risquent d'être dégradés en 2 ou 3 ans).

Prévoir la présence indispensable de la commune pour l'état des lieux final après travaux de la conduite d'eau, non seulement sur la route du plateau, mais sur toutes les voies adjacentes utilisées pour le roulage des engins.

- **Signalisation**

Attendre la livraison des panneaux commandés au SIVOM (1000€) puis contacter M Thore (Sivom) pour la mise en place.

Prévoir en dépenses 1000€ pour les piquets et panneaux pour les sentiers de randonnée

9- Adressage

Prochaine réunion de la commission : mercredi 12/02/2020 à 9h

10 – Fourrière animale

Il est rappelé que toute demande d'enlèvement doit obligatoirement passer par la mairie. Les conseillers vont recevoir le document de présentation du fonctionnement rédigé par le Syndicat Mixte des 3 Vallées auquel la commune adhère pour ce service

Séance levée à 23h00

VERDIER Guy	Absent excusé
VACQUE Alain	
MARTY-SENTIS Nicole	
BARRIEU Jean-Pierre	
BORDON Sylvie	
BOUNET Daniel	
CANDELON Jean-Pierre	
COTAYNA Eric	
DULIN Francis	
LACLAVERE Gilles	
PUJOS Barbara	